

Frontaliers : malgré 45 ans de lutte les discriminations persistent

Le Comité de défense des travailleurs frontaliers de Moselle lutte depuis 45 ans contre les discriminations. Son combat a permis de grandes avancées. Dernière en date : la fin prochaine de la double imposition du chômage partiel.

Les trois jugements laissent présager une issue favorable. La double imposition du chômage partiel des travailleurs frontaliers doit prendre fin après quatre ans de combat, 1 200 plaintes déposées devant le tribunal social de Sarrebruck et une devant la Commission européenne, ainsi que 252 interventions auprès des autorités...

« Nous ne cessons de harceler les autorités allemandes afin qu'elles respectent la convention fiscale franco-allemande et ne déduisent aucun impôt fictif », a rappelé Arsène Schmitt, le président du Comité de défense des travailleurs frontaliers de Moselle, lors de l'assemblée générale organisée ce dimanche à l'hôtel de ville de Sarreguemines,

L'association invoque l'application de l'article 13, alinéa 8, précisant que les prestations sociales (indemnités de chômage partiel, d'insolvabilité, de maladie...) n'étaient imposables qu'en France.



Le Comité de défense des travailleurs frontaliers de Moselle a tenu son assemblée générale et rappelé ses 45 ans de lutte. Photo RL/Aurélie KLEIN

Non-reconnaissance des taux d'invalidité : « Un scandale »

Cet épineux dossier n'est qu'une des grandes batailles menées par le comité. Depuis 45 ans, il lutte contre les discriminations qui frappent les travailleurs frontaliers et retraités. « Des lacunes et vides juridiques existent encore dans les textes et règlements. » Les taux d'invalidité en France ne sont toujours pas reconnus par l'Allemagne. Les personnes concernées ne perçoivent qu'une pension d'invalidité française calculée

sur les années travaillées en France. « C'est un scandale de voir qu'aujourd'hui, des travailleurs frontaliers reconnus invalides par la France et non par l'Allemagne se retrouvent dans la misère. » L'association demande qu'un accord bilatéral soit conclu entre les deux pays.

Une politique « anti-ouvrière »

Face à une salle comble, réunissant près de 500 membres, Arsène Schmitt a listé les grandes victoires du comité (fin de la double imposition

des retraites, abrogation de la CSG-CRDS pour les travailleurs frontaliers, droit à la carte vitale, réintégration dans le régime local de la Sécurité sociale...) et les dossiers en suspens. Le comité veut mettre fin au prélèvement de la CSG-CRDS sur les retraites allemandes appliqué par la France, qu'il juge illégal. Il a multiplié les recours devant les tribunaux avec son homologue haut-rhinois. « Nous avons perdu devant toutes les instances juridiques jusqu'au Conseil d'État », mais le combat continue auprès de la mé-

diatrice de l'Union européenne à Strasbourg.

Pour Arsène Schmitt, ces injustices sont le fruit de la politique « anti-ouvrière, de casse sociale, dictée par Bruxelles. Nous vivons dans un recul de civilisation », souligné également par l'avocat du comité Ralph Blindauer. « Depuis dix ans, on a vu les lois régressives se multiplier. Le droit existant en faveur des travailleurs frontaliers se restreint. » Plus que jamais, le comité appelle ses 13 000 membres à se mobiliser.

Aurélie KLEIN